

Notre bois d'oeuvre sert à construire vos maisons. Dans un État comme la Californie, qui a beaucoup de maisons à construire, cela signifie un grand nombre d'emplois. Mais notre bois permet aussi au consommateur de se loger au coût le plus faible possible. Qu'arriverait-il si notre bois était frappé de contingents ou de tarifs? La réponse nous est donnée dans une récente étude de la Wharton Econometrics de Philadelphie.

Selon la Wharton, une augmentation de 30 % du prix du bois d'oeuvre provoquée par les tarifs entraînerait une petite augmentation du niveau de l'emploi dans quatre États -- Alabama, Georgie, Mississippi et Oregon. Le principal bénéficiaire, l'Oregon, y gagnerait 188 emplois. Tous les autres États en perdraient. Dans l'ensemble des États-Unis, 15 000 emplois seraient perdus. Et l'État le plus touché serait la Californie, qui perdrait quelque 3 700 emplois.

Voilà qui vous donne sans doute une bonne raison de combattre l'adoption de ces projets de loi représentant des intérêts spéciaux.

Le bois d'oeuvre n'est manifestement pas le seul point de friction dans notre commerce bilatéral. Étant donné l'énorme volume de nos transactions, il est inévitable qu'il se produise certains différends; et à l'heure actuelle, 18 actions ont été officiellement intentées -- huit de votre côté et dix du nôtre -- touchant divers produits allant du poisson et de la pomme de terre au fer et à l'acier.

Voilà certaines des raisons pour lesquelles nous, au Canada, croyons qu'un nouvel accord commercial bilatéral avantagerait les deux pays. Nous avons proposé une telle initiative et sommes extrêmement heureux que le Président Reagan ait, le mois dernier, officiellement avisé le Congrès de son intention d'engager des négociations commerciales avec nous.

L'importance de cette initiative ne saurait être exagérée. Ces négociations commerciales bilatérales revêtiront, je crois, une importance historique, tant pour les États-Unis que pour le Canada, et je suis impatient de les voir bientôt engagées. Les deux parties ont déjà désigné leurs négociateurs en chef et les entretiens pourraient officiellement commencer au printemps.

Je pourrais mentionner qu'il existe un grand nombre de précédents historiques pour la conclusion d'un accord commercial bilatéral entre nos pays. Il y a cinquante ans, le monde traversait la Grande Dépression, et les guerres commerciales qui avaient été déclenchées ne faisaient qu'empirer les choses. Le Canada et les États-Unis ont été les premiers à réagir au protectionnisme latent de